

## RAPPORT CM-2023-021

### SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

#### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - VILLE

**Rapporteur :** Alain THIEMONGE

Le budget primitif pour l'exercice 2023 est présenté en équilibre à hauteur de 40 370 115,15 € décomposé en section de fonctionnement pour un montant de 23 609 693,79 € et en section d'investissement pour un montant de 16 760 421,36 € (compte tenu des opérations d'ordre et du résultat de la section de fonctionnement et d'investissement). Le BP est voté selon la procédure de la reprise anticipée du résultat.

L'élaboration du budget primitif 2023 a été effectuée conformément aux orientations politiques présentées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du conseil municipal du 6 février 2023.

Pour rappel, la ville poursuit une politique d'action municipale basée sur :

- La maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement pour préserver les capacités d'autofinancement de la section d'investissement,
- Une stabilisation des taux d'imposition,
- Une gestion active et soutenable de la dette.

#### Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	
Dépenses Chapitre	BP 2023
Charges à caractère général (011) = fluides, entretien, maintenance, honoraires, contrats DSP/nettoyage/restauration, location véhicules...	6 263 750,00
Charges de personnel (012)	10 995 907,00
Atténuations de produits (014) =Prélèvement loi SRU et FPIC	565 000,00
Autres charges de gestion courante (65) =Indemnités élus, SDIS, subvention CCAS et associations	1 095 688,00
Charges financières (66)	615 000,00
Charges exceptionnelles (67)	30 312,79
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>19 565 657,79</b>
Total dépenses d'ordre*	870 587,00
Virement à la section d'investissement	3 173 449,00
<b>Total</b>	<b>23 609 693,79</b>

FONCTIONNEMENT	
Recettes Chapitre	BP 2023
Atténuations de charges (013) = remboursements sur rémunération ou sécurité sociale	119 772,00
Produit des services et du domaine (ch 70) = participation des usagers et des utilisateurs du domaine public	2 502 170,00
Impôts et taxes (ch 73) =taxes foncières, AC, Droits de mutation...	15 266 046,00
dotations et participations (ch 74) =DGF, participations CAF principalement	2 318 595,00
Autres produits de gestion courante (ch 75) = loyers logements communaux et centre médical, loc salles	406 100,00
Produits exceptionnels*	450,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>20 613 133,00</b>
Total recettes d'ordre	68 000,00
<b>Total</b>	<b>20 681 133,00</b>
Excédent de fonctionnement reporté	2 928 560,79
<b>Total cumulé</b>	<b>23 609 693,79</b>

#### Dépenses de fonctionnement

Malgré la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la forte inflation engendre une importante augmentation de celles-ci (+ 8,28 % par rapport au BP 2022). Les charges à caractère général (6,2 M€) sont les plus impactées notamment sur les dépenses liées aux fluides, aux contrats de délégation de service public (passage de la crèche Les Lutins en année pleine), au marché de restauration scolaire et au frais de nettoyage.

La masse salariale enregistre quant à elle un taux de croissance négatif de -0,7% et s'établit à 10 995 K€.

Les autres charges de gestion courante enregistrent deux hausses importantes. La première, sur les subventions aux associations (+ 107% par rapport à 2022), ce qui s'explique par le redémarrage de l'activité associative sur le territoire après le ralentissement lié à la pandémie et l'organisation de nouveaux événements comme le festival BD et la reprise du jumelage. Le montant octroyé au BP 2023 s'élève à 120 K€ pour les subventions soit un montant se rapprochant de celui de 2019 (128 K€). La seconde augmentation est liée au SDIS (Service Départemental d'incendie et de Secours) dont la cotisation progresse de 5,2%, à 550 K€.

### Recettes de fonctionnement

En 2023, la fiscalité affiche une hausse. Si la ville n'augmentera pas ses taux conformément à ses engagements, la revalorisation forfaitaire des bases sera de 7,1%. Cette revalorisation entraîne donc une rentrée fiscale supplémentaire de plus de 650 K€.

La dotation forfaitaire ne devrait pas baisser l'année prochaine selon les données fournies par la loi de finances pour 2023.

Les recettes liées aux dotations sont également en baisse de 380 K€ entre le BP 2022 et le BP 2023 car le passage de la crèche les Lutins en DSP entraîne le reversement de la PSU (Prestation de service Unique) attribuée par la CAF au délégataire.

La bonne gestion de l'exercice 2022 permet de dégager un résultat cumulé de 2 928 K€ qui sera repris au BP 2023 à la section de fonctionnement.

### **Section d'investissement**

<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses Chapitre	RAR 2022	BP 2023
Dotations (Remboursement trop perçu)	747,52	3 000,00
Remboursement Emprunts		985 000,00
Etudes, travaux et gros matériel	3 657 787,52	11 882 721,78
Immobilisations financières		10 000,00
Travaux effectués d'office	3 164,54	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 661 699,58</b>	<b>12 880 721,78</b>
Total dépenses d'ordre*		218 000,00
<b>Total</b>	<b>3 661 699,58</b>	<b>13 098 721,78</b>
Déficit d'investissement reporté		
<b>Total cumulé</b>	<b>3 661 699,58</b>	<b>13 098 721,78</b>
	<b>16 760 421,36</b>	

<b>INVESTISSEMENT</b>		
Recettes Chapitre	RAR 2022	BP 2023
Dotations (FCTVA, TA)		1 201 000,00
Affectation du résultat de fonctionnement		0,00
Subventions	1 644 755,98	2 555 100,00
Emprunts et cautionnements		10 000,00
Immobilisation corporelles		
Immobilisations financières		
Travaux effectués d'office	15 000,00	
Produits des cessions		927 527,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 659 755,98</b>	<b>4 693 627,00</b>
Total recettes d'ordre		1 020 587,00
Virement de la section de fonctionnement		3 173 449,00
<b>Total</b>	<b>1 659 755,98</b>	<b>8 887 663,00</b>
Excédent d'investissement reporté		6 213 002,38
<b>Total cumulé</b>	<b>1 659 755,98</b>	<b>15 100 665,38</b>
		<b>16 760 421,36</b>

### Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se résument au travers de 4 grandes catégories. Il s'agit, des études (chapitre 20), des acquisitions de terrains et de l'achat de gros matériels (chapitre 21), des travaux (chapitre 23) et de la dette (chapitre 16).

Concernant le chapitre 20, il enregistre des inscriptions budgétaires à hauteur de 836 K€ au BP 2023. Elles sont principalement constituées par :

- - la MOE (Maîtrise d'OEuvre) à destination de la réfection de l'Ardente 300 K€
- - la MOE du parc paysager pour 150 K€
- - l'avenant contractualisé dans le cadre de l'opération Prévert 105 K€

Concernant le chapitre 21, il enregistre des inscriptions budgétaires à hauteur de 6 054 K€. Les principales dépenses sont :

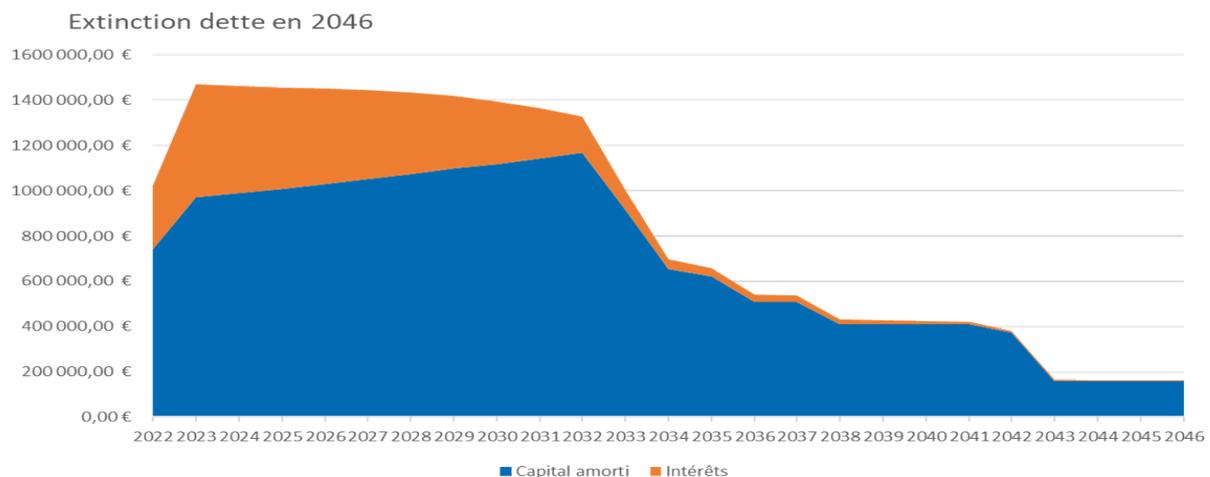
- l'acquisition des 3 équipements publics quartier des alouettes pour 3 616 K€
- l'enveloppe pour les travaux divers sur les bâtiments municipaux pour 300 K€
- le remplacement des luminaires pour 285 K€
- la sécurisation de l'infrastructure informatique pour 250 K€
- l'achat d'équipement de voirie et de mobilier urbain pour 192 K€
- l'obtention de la 2<sup>ème</sup> fleur pour 145 K€
- le remplacement de 4 autocoms au CTM pour 110 K€

Concernant le chapitre 23, il enregistre des inscriptions budgétaires à hauteur de 4 914 K€. Les principales dépenses sont :

- les travaux d'aménagement pour la création d'un parc paysager pour 1 850 K€
- les travaux de voirie sur la rue Victor Hugo pour 1 100 K€
- les travaux dans les locaux de la police municipale pour 380 K€
- les travaux d'aménagement dans les locaux de la crèche des Alouettes pour 350 K€
- les travaux d'aménagement du parking C. Monet pour 350 K€
- les travaux de voirie dans l'impasse et la rue P. Bert pour 236 K€
- la poursuite du déploiement de la vidéosurveillance (phase 4) pour 250 K€

Concernant le chapitre 16, le remboursement de capital pour l'année 2023, s'élèvera à 975 K€. Les 10 K€ restants sont prévus pour rembourser d'éventuels cautions aux locataires de la ville en cas de départ.

La ville bénéficie d'une dette mesurée puisque sa capacité de désendettement est de 4,26 années (soit - 3,9% par rapport à 2022). Il faut rappeler que le seuil à ne pas dépasser est de 12 ans. Son profil de désendettement est sur un niveau important jusqu'en 2033 puis se résorbe rapidement à compter de 2034, pour une extinction prévue en 2046 (si aucun prêt n'est souscrit d'ici là).



### Recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement de la ville sont constituées par :

- les subventions d'investissement reçues pour 2 555 K€ (dont 2 490 K€ pour les 3 équipements publics des Alouettes)
- les cessions immobilières pour 927 K€ (terrain rue A Briand, vente du presbytère et du jardin du presbytère)
- le FCTVA pour 686 K€
- la taxe d'aménagement 515 K€

Il est à noter que la gestion maîtrisée des dépenses sur l'année 2022 permet de ne pas inscrire d'emprunt d'équilibre pour financer les investissements 2023.

La bonne gestion de l'exercice 2022 permet de dégager un résultat cumulé de 6 213 K€ qui sera repris au BP 2023 à la section d'investissement.

Le Conseil est invité à délibérer.